Résolution sur la situation en Birmanie/au Myanmar, en particulier la persistance des violences dans l'État de Rahkine

2012/2878(RSP) - 22/11/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Birmanie/au Myanmar, en particulier la persistance des violences dans l'État de Rahkine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement s'alarme de la résurgence des violences ethniques dans l'État de Rahkine, sachant que 110.000 personnes, au moins, ont été obligées de fuir leur foyer depuis juin, et, que depuis la reprise des violences en octobre, 89 personnes ont été tuées et plus de 5.300 foyers et bâtiments religieux ont été détruits. Il précise que la plupart des personnes déplacées sont des Rohingyas, qui vivent dans des camps dans des conditions inacceptables. Ainsi, un million de Rohingyas, selon les estimations, auraient fui vers des pays voisins au fil des ans. Pour le Parlement, la recrudescence actuelle des violences intercommunautaires dans l'État de Rahkine est une **conséquence des politiques discriminatoires qui frappent depuis longtemps les Rohingyas**. Le Parlement presse les autorités du pays à intensifier leurs efforts, y compris en libérant les prisonniers politiques restants, et en s'attaquant d'urgence aux violences intercommunautaires et à leurs conséquences. **Ces affrontements risquent en outre de compromettre la transition du pays vers la démocratie** et pourraient avoir des répercussions plus larges dans l'ensemble de la région.

Tout en demandant au gouvernement de la Birmanie/Myanmar de prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux violences ethniques et à la discrimination, les députés invitent toutes les parties à trouver des façons durables de résoudre les problèmes entre les communautés et demandent à nouveau aux forces politiques de prendre clairement position en faveur d'une société pluraliste, comprenant un dialogue sans exclusive avec les communautés locales.

Les députés mettent également en évidence le fait que les autorités locales se seraient **rendues complices** des agressions à l'encontre des Rohingyas et qu'elles mènent actuellement une politique active d'expulsion des Rohingyas du pays. Ils rappellent également que le gouvernement de la Birmanie/du Myanmar a institué une commission d'enquête en août 2012, sans y inclure de représentant de la communauté Rohingya, pour étudier les causes du foyer de violences sectaires. Ils appellent maintenant à l’amélioration des conditions de vie dans les camps de personnes déplacées Rohingya et demandent à **l'Union européenne et aux États membres d'apporter une assistance humanitaire** et de soutenir le gouvernement birman dans ses efforts visant à stabiliser la situation.

Au passage, le Parlement se félicite des conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar du 23 avril 2012, qui comprennent la suspension des mesures restrictives imposées au gouvernement, à l'exception de l'embargo sur les armes, et du souhait de l'Union européenne de maintenir son soutien à la transition du pays. Il se félicite également de la visite récente du président de la Commission européenne et de l'augmentation immédiate du financement humanitaire de la Commission en 2012 pour aider la population de l'État de Rahkine, visite au cours de laquelle, M. Barroso a offert 78 millions EUR d'aide au développement financée par l'Union européenne à la Birmanie. Á cette occasion, il a également été souligné que l'Union européenne était prête à mobiliser **4 millions EUR d'aide humanitaire immédiate**, pour autant que l'accès aux zones touchées soit garanti. Dans ce contexte, les autorités birmanes sont

invitées à accorder aux agences des Nations unies et aux ONG humanitaires, ainsi qu'aux journalistes et aux diplomates, un accès sans entrave à toutes les régions du pays, y compris à l'État de Rahkine, et à permettre à l'aide humanitaire d'atteindre sans restriction toutes les populations touchées.

Les députés rappellent également que la communauté internationale a pressé le gouvernement birman de **revoir sa loi de 1982 sur la citoyenneté pour faire en sorte que les Rohingyas ne soient plus apatrides** et pour s'attaquer aux racines de la discrimination qui frappe de longue date la population Rohingya. Ils réclament donc à nouveau aux forces politiques de prendre clairement position en faveur d'une société pluraliste, comprenant un dialogue sans exclusive avec les communautés locales et rappellent à cet égard la lettre envoyée par le président Thein Sein le 16 novembre 2012 à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations unies, dans laquelle le président de la Birmanie/du Myanmar s'engageait à étudier l'octroi de la citoyenneté aux musulmans Rohingya apatrides. Ils rappellent en outre les déclarations de divers représentants du gouvernement birman et de l'opposition, y compris **Aun San Suu Kyi**, **niant les droits des citoyens de la minorité ethnique Rohingya et minimisant la responsabilité des autorités de l'État dans les récents affrontements violents**.

Le Parlement se félicite enfin des propositions formulées par la commission de l'état de droit du parlement birman et presse le gouvernement de mettre en œuvre rapidement des réformes législatives, institutionnelles et politiques pour mettre fin aux violations graves des droits de l'homme dans les régions touchées par des conflits ethniques et autres conflits armés.